

Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP
CH-1201 Genève
marie-claire.caloz-tschopp@pse.unige.ch

Genève, le 7 novembre 2001

Etat de Vaud
Service de la Population
Secteur Naturalisation
Av. de Beaulieu 19
1014 Lausanne.

Concerne : dossier NT/19xxxxxxx (Mme X)

Madame,
Monsieur,

Etant mandataire de Madame X (voir procuration qui vous a été envoyée), j'ai téléphoné il y a une semaine à votre Service pour m'enquérir du dossier. Un fonctionnaire de vos Services m'a informée qu'une décision de Berne serait intervenue concernant la naturalisation et qu'elle datait du mois d'août.

La même personne à qui j'ai demandé de m'adresser une copie de la décision qui soi-disant était partie la veille de mon téléphone, m'a dit que en tant que mandataire, la lettre allait m'arriver. Je lui ai demandé de vérifier que l'envoi avait bien été fait et d'envoyer de toute manière une copie et apparemment il n'a pas cru nécessaire de le faire.

A ce jour je n'ai reçu aucune lettre de vos Services à propos de ce dossier depuis une lettre de E. Revaz datée du 17 juillet 2001. Puis-je vous demander de me faire parvenir au plus vite une copie de la décision de Berne.

Dans l'attente de vos nouvelles et à votre entière disposition pour toute information, je vous envoie, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Claire Caloz-Tschopp

Copie pour information : à Mme. X